

Mme Charlina Vitcheva
Directeur général des affaires maritimes et de la pêche
Commission européenne
Rue Jozef II 99
1000 Bruxelles
Belgique

Dun Laoghaire, Zoetermeer, 20 juin 2025

Chère Madame Vitcheva,

Objet : Recommandation conjointe des CC EOS/PelAC - Sprat dans la Manche (divisions CIEM 7.d et 7.e)

Le CIEM a publié le 24 avril 2025 son avis scientifique sur le sprat dans les zones 7.d et 7.e (Manche), conseillant des prises n'excédant pas 5 944 tonnes pour la période allant du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026, selon l'approche du RMD. Cet avis se fonde sur une évaluation de catégorie 3 utilisant un indice de biomasse dérivé de l'étude PELTIC.

Conformément au [Gentlemen's Agreement](#) entre le Conseil consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales (CC EOS) et le Conseil Consultatif Pélagique (PelAC), adopté le 31 mars 2022, les deux CC reconnaissent que toute recommandation sur le sprat dans les zones 7.d et 7.e relève de la compétence directe du CC EOS, conformément à l'annexe III de la PCP.

Le CC EOS présente la recommandation conjointe suivante, qui est entièrement approuvée par le PelAC. C'est le résultat d'un effort de collaboration dans lequel le CC EOS donne son avis sur les considérations relatives aux prises accessoires et le PelAC sur la pêche dirigée.

Proposition de recommandation du CC EOS (soutenue par le PelAC) :

Le CC EOS et le PelAC recommandent que le TAC de sprat en Manche soit fixé conformément au dernier avis du CIEM, c'est-à-dire qu'il ne dépasse pas 5 944 tonnes pour la période allant du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026.

Les CC prennent note de l'incertitude persistante entourant la structure du stock de sprat dans l'écorégion des mers celtiques, que le CIEM a de nouveau soulignée dans son avis de 2025. Nous soutenons pleinement la poursuite et l'expansion du travail d'identification génétique des stocks visant à clarifier les limites des stocks dans cette écorégion.



Le PelAC réitère son intention d'élaborer une stratégie de gestion pour le sprat dans les mers celtiques une fois que l'identité du stock aura été clarifiée et qu'une délimitation solide sera disponible. Cela permettra de garantir une gestion appropriée et prudente, en particulier dans le contexte d'une éventuelle pêche dirigée.

Compte tenu de l'importance écologique du sprat en tant qu'espèce fourragère pour de nombreux prédateurs dans les eaux occidentales septentrionales, les CC soulignent la nécessité d'incorporer des considérations de gestion basées sur l'écosystème à la fois dans les évaluations scientifiques et dans les cadres de gestion. Nous demandons donc à la Commission européenne et aux États membres de développer une feuille de route pour la mise en œuvre d'approches basées sur les écosystèmes pour ce stock.

En outre, nous recommandons que toute mesure spatiale ou saisonnière envisagée pour le sprat soit élaborée par les gestionnaires en étroite collaboration avec le CIEM, afin de garantir une évaluation solide de leurs incidences biologiques et écologiques, tant sur le stock de sprat lui-même que sur les pêches associées.

Enfin, les CC soulignent que les unités de gestion actuelles pour le sprat, en particulier celles utilisées dans l'avis du CIEM pour la sous-zone 6 et les divisions 7.a-c et 7.f-k, devraient être réévaluées. La base scientifique pour traiter ces stocks comme un seul stock reste faible, et le manque de clarté peut compromettre à la fois la durabilité et la stabilité socio-économique. Nous demandons instamment au CIEM et à la Commission européenne d'accorder la priorité aux travaux d'identification des stocks dans cette zone avant que le prochain avis ne soit émis pour ces divisions occidentales.

Cordialement,



Alexandra Philippe
Présidente du CC EOS



Esben Sverdrup-Jensen
Président du PelAC



Cofinancé par la
Union européenne

Conseil Consultatif pour les Eaux Occidentales
Septentrionales
Dun Laoghaire A96 E5A0, Irlande
Pelagic Advisory Council
2719 EK Zoetermeer, Pays-Bas

Courriel : mo.mathies@nwwac.ie
Tel : +353 (0) 1 2144 43

Courriel : p.thomas@pelagic-ac.org
Tel : +31 (0) 63 375 6324